

## **Commission des Finances et du Budget du 14 juillet 2015**

### **Question de M. André Frédéric au vice-premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des Bâtiments, sur "la situation à la prison de Lantin"**

---

**André Frédéric (PS):** Monsieur le président, monsieur le ministre, cette question, déposée il y a quelques mois, est quelque peu dépassée par l'actualité. À l'époque, la presse relayait une information selon laquelle un trou géant s'était formé sur le sol de la prison de Lantin. Le personnel de la prison s'en est ému et a exprimé son inquiétude de voir l'établissement pénitentiaire partir en ruine. Il s'inquiète également quant à la stabilité même du bâtiment vu cet effondrement. Le bâtiment aurait été construit sur des galeries souterraines.

Des ouvriers ont effectué une réparation provisoire en coulant du béton dans le trou. Beaucoup s'inquiètent du fait que la ruine du bâtiment n'entraîne la fermeture définitive de la prison à court ou moyen terme, ce qui engendrerait la nécessité de recaser près de 500 détenus dans les autres prisons du Royaume, pourtant déjà victimes d'une surpopulation carcérale inacceptable. Ce n'est pas le seul problème important dans la structure de ce bâtiment et pourtant seules des réparations de fortune sont proposées.

Monsieur le ministre, vous êtes-vous rendu sur les lieux afin de prendre connaissance de la situation? Que prévoyez-vous pour l'avenir de Lantin? Que comptez-vous faire à court, moyen et long termes afin d'assurer la sécurité des détenus et du personnel et d'offrir un environnement de vie décent aux détenus et de travail décent au personnel? Quand Lantin peut-elle espérer une solution face à la ruine de son bâtiment? Si une rénovation importante est prévue, comment et quand comptez-vous y procéder?

**Jan Jambon, ministre:** Monsieur le président, monsieur Frédéric, comme vous le savez, j'ai visité les bureaux de la Régie des Bâtiments dans les dix provinces. On m'y a montré des photos et des films des travaux de réparation qui ont été entrepris. J'ai été fort impressionné par l'ampleur du trou qu'il a fallu combler avec du béton. Cela donne à réfléchir.

Dès que fut constaté l'affaissement de terrain, l'institution fédérale compétente dont j'ai la charge, en l'occurrence la Régie des Bâtiments, s'est immédiatement rendue sur place pour étudier la situation et prendre les mesures nécessaires à la stabilisation du terrain.

L'avenir de Lantin est abordé par le masterplan prison n° 3, qui est en cours de réalisation. Autrement dit, le processus de décision se déroule correctement. Son contenu vous sera communiqué dès la finalisation des discussions qui ont lieu pour le moment au sein du gouvernement fédéral. Je puis vous confirmer que Koen Geens est en train de peaufiner ce masterplan. Nous avons discuté la semaine dernière de la mise au point des derniers détails. Je pense que ce dossier pourra être soumis au gouvernement avant les vacances ou alors immédiatement après.

Qu'allons-nous faire à court, moyen et long termes afin de garantir la sécurité des lieux? Les récents événements relayés par la presse sont une conséquence de la présence d'anciens puits de phosphate sur le site de la prison de Lantin. Il importe de noter que la réparation qui a été rapidement effectuée, à savoir le remplissage de la cavité par du béton jusqu'au niveau des fondations du bâtiment, est la seule qui soit préconisée dans ce cas de figure et qu'elle revêt bien un caractère définitif.

Lors de sa construction en 1977, une vaste étude de microgravimétrie avait été menée à l'emplacement des futurs bâtiments pour localiser les anciens puits et la cavité souterraine potentiellement sujets à des tassements de sol importants. Cette étude avait conduit à des renforts massifs en béton dans le sol, notamment sous le bâtiment de la maison d'arrêt, dont les fondations sont aujourd'hui bien assises.

Par ailleurs, on peut préciser que le bâtiment de la maison d'arrêt a déjà fait l'objet d'une expertise en 2014, qui a conduit à des renforcements ponctuels de sa structure. L'état de la structure du bâtiment a été jugé globalement bon. La stabilité du bâtiment ne met donc nullement les détenus et le personnel en danger.

Concernant les autres bâtiments du site, ils ne montrent pas de faiblesses particulières et leur stabilité ne menace d'aucune manière la sécurité des détenus et du personnel.

La zone qui s'est effondrée il y a quelques semaines se trouve à la limite de l'étude de 1977. C'est pourquoi elle n'avait pas été décelée. Malgré cela, le bâtiment touché s'est bien comporté et n'a pas été endommagé. Afin de lever toute incertitude sur le site, la Régie des Bâtiments va réaliser dans les plus brefs délais un complément à cette étude de 1977 afin de localiser les zones à risque qui n'auraient pas été décelées par le passé. Les zones qui seraient identifiées comme à risque potentiel de tassement suite à ce complément d'étude seront renforcées selon les règles applicables en la matière.

Lantin est en cours de rénovation. La Régie des Bâtiments travaille sans discontinuer au sein de l'établissement pénitentiaire, avec un résultat reconnu par l'occupant. Six chantiers sont en cours d'exécution pour un montant total avoisinant les 6 millions d'euros et trois autres chantiers importants sont à l'étude pour exécution en 2016. En outre, certains blocs ont effectivement subi une usure prématurée, mais celle-ci est davantage due à leur surexploitation.

Les bâtiments de Lantin ne sont pas en état de ruine. Les travaux de rénovation se poursuivent à un rythme soutenu. Il ne serait d'ailleurs pas envisageable de mener davantage d'actions simultanées au sein de l'établissement sans nuire à l'organisation de la sécurité interne.

**André Frédéric (PS):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse.

J'entends plusieurs éléments. Premièrement, le ministre de la Justice va atterrir. C'est plutôt la bonne nouvelle. Cela fait quelques mois qu'il survole, qu'on attend et que cela pose questions dans certains établissements dont vous avez la charge en votre qualité de ministre chargé de la Régie des Bâtiments.

Deuxièmement, des investissements importants sont consentis et les éléments techniques communiqués sur Lantin sont rassurants. J'imagine que lors de l'atterrissage du ministre de la Justice, il n'est évidemment pas question de remettre en cause l'existence même de Lantin. En effet, on parle juste d'une étude complémentaire sur les puits de phosphate. Quelques décennies plus tard, même si nous n'en sommes pas responsables, nous pouvons nous interroger sur l'opportunité de construire une prison sur des galeries d'exploitation de phosphate. Je vérifierai qu'on ne touchera pas à Lantin dans le masterplan n° 3, ce qui n'était d'ailleurs pas prévu sous la législature précédente.

Enfin, je relaierai vos informations rassurantes sur la qualité actuelle du bâtiment et les investissements qui y sont réalisés.